

ture anglaise, français ou allemand, dessin linéaire et de projection; arpentage et mesurage avec usage des instruments; éléments de mécanique pratique.

2ème année.—Mécanique ordinaire et physique mathématique de 2e. et 3e. année du cours de la faculté des arts (avec mathématiques d'honneur de la 2e. année autant que possible); physique expérimentale, zoologie, français ou allemand, dessin. Projection isométrique et perspective, nivellement, art de construire, mesurage.

3ème année.—Physique mathématique (cours d'honneur de la 3e. année dans les arts, au choix); physique expérimentale, géologie, français ou allemand, mécanique appliquée, principes de mécanique, construction, dessin et devis.

(2) *Cours du génie des mines et de l'essai des métaux*

1ère année.—Mêmes matières que pour la 1ère année du génie civil et de l'arpentage.

2ème année.—Mathématiques ordinaires et physique, mathématiques des 2ème et 3ème années dans la faculté des arts; physique expérimentale, zoologie, géologie et minéralogie, français ou allemand, dessin, projection orthographique ou isométrique, nivellement, construction (en partie), mesurage, usale de la felle, essai des métaux.

3ème année.—Géologie (cours d'honneur); français ou allemand; physique expérimentale, dessin de cartes et sections géologiques, et plans de mines, exploitation et arpentage des mines, métallurgie, mécanique appliquée, principes de mécanisme.

(3) *Cours de chimie pratique et d'essai de métaux*

1ère année.—Comme plus haut (y compris la botanique).

2ème année.—Mathématiques ordinaires du cours de seconde année dans la faculté des arts, physique expérimentale, botanique (à moins qu'on n'en ait fait un cours dans la première année); zoologie, français ou allemand, métallurgie, essai des métaux.

OBSERVATOIRE

Les étudiants qui suivent quelqu'un des cours ci-dessus, pourront recevoir des leçons en observations météorologiques de M. C. H. McLeod, bachelier-ès-sciences appliquées, à l'observatoire du collège.

EXAMENS

EXAMENS DU COLLÈGE

Il y a un examen sessionnel à la fin de chaque année, et aussi un examen à Noël, de la même manière qu'il a été pourvu pour les étudiants de la faculté des arts; mais il ne se fait aucun examen supplémentaire de ceux qui auraient échoué dans les matières professionnelles et mathématiques des 2e et 3e années, à moins d'une permission spéciale de la faculté des arts.

EXAMENS UNIVERSITAIRES

I. *Pour le grade de bachelier-ès-sciences appliquées*

Les candidats doivent passer les examens sessionnels des 1ère et 2ème années, ou s'ils ont été admis dans la 2ème année, l'examen de cette année-là seulement. Ils sont aussi tenus de passer un examen final, à l'expiration de la 3ème année, sur toutes les matières de cette année, outre un examen spécial en mathématiques, pour ceux qui se font graduer dans le génie civil et mécanique.

Les diplômés du génie civil de l'université peuvent obtenir ce grade et un diplôme, en échange de celui dont ils sont maintenant munis, en s'adressant à la corporation, par l'entremise de l'archiviste, et moyennant paiement d'un droit de \$3.00.

II. *Pour le grade de bachelier-ès-sciences appliquées (maître-ingénieur)*

Les candidats doivent être bacheliers-ès-sciences appliquées, depuis au moins trois années, et produire des certificats satisfaisants constatant que, durant ce laps de temps, ils se sont bien et dûment occupés de travaux compris dans l'une ou l'autre branche du génie civil ou mécanique.

Ils sont tenus de passer avec un succès examen roulant sur la théorie et la pratique de la profession de l'ingénieur en général; examen appuyé de pièces ayant particulièrement rapport à la branche spéciale dans laquelle ils ont été employés pendant les trois années précédentes.

L'examen a lieu une fois l'an, dans la 2e semaine du mois de Décembre, partie oralement, partie par écrit.

Le candidat devra transmettre avis de son intention de se présenter à l'examen pour l'obtention de ce grade, en même temps que tous certificats et droits d'examen nécessaires, deux mois au moins avant la tenue du dit examen.

III. *Pour le grade de licencié-ès-sciences appliquées*

Les candidats doivent être porteurs du diplôme de bachelier-ès-sciences appliquées depuis au moins trois ans; ils ont à produire des certificats établissant qu'ils ont été employés pendant ce temps, sous un guide compétent, à quelque branche d'une opération scientifique, et doivent passer avec succès un examen sur la théorie et la pratique de celles des branches scientifiques dans lesquelles ils peuvent avoir été employés. Les autres conditions comme sous le dernier en-tête.

IV. *Pour le grade de B. A. avec celui de bachelier-ès-sciences appliquées*

Les étudiants de la faculté des arts qui ont subi l'examen intermédiaire peuvent (s'ils ont la compétence requise par le paragraphe I) prendre les 2e et 3e années de l'un ou l'autre des cours de science pratique en même temps que les 3e et 4e cours de la faculté des arts, et peuvent dans les 3e et 4e années omettre la philosophie mentale et morale, et substituer le français et l'allemand au latin et au grec. Il peut être fait choix de l'espagnol au lieu du français et de l'allemand.

Outre les matières comprises dans le cours scientifique, les candidats sont tenus de satisfaire les examinateurs sur les sujets suivants, savoir: les mathématiques, la science naturelle, la physique expérimentale et les langues vivantes.

Les étudiants de la faculté des arts qui désireraient profiter de ces privilèges doivent suivre un cours préliminaire de dessin linéaire et de projection dans la seconde année.

Les étudiants qui ont en vue le double degré, jouiront de tous privilèges ayant trait aux bourses, exhibitions, prix et honneurs, de la même manière que les étudiants de la faculté des arts.

Les dits étudiants peuvent, avec la permission de la faculté, concourir aux honneurs de B. A., et subir l'examen de B. A. dans leur 4e année de la faculté des arts, ainsi que l'examen pour le grade de science pratique, dans le courant de l'année suivante; ou bien encore ils peuvent se faire graduer dans le cours de sciences seul pendant la 4e année, et dans la faculté des arts, l'année